

# BLOCS-PORTES D.A.S.

BLOC-PORTE 2 VANTAUX CF 1/2 H DOUBLE ACTION A FERMETURE AUTOMATIQUE SUR PIVOTS DE SOL ENCASTRES

Code: 2 VE/DA - CF 30 - PIVOTS ou 2 VI/DA - CF 30 - PIVOTS

**FEU** : CF et PF 1/2 h (PV n° RS 97.043 + Ext 99/1)

**DAS** : RS 97-132 (BTS 75V)  
RS 97-133 (TSA)



## DESCRIPTIF DE BASE:

- HUISSERIE METALLIQUE ou BOIS EXOTIQUE
- VANTAUX

		Vantaux inégaux				
	Jonction des vantaux	Dimension vantaux en VE	Dimension petit vantail	Dimension grand vantail	Dimension passage libre	Hauteur
Mini	APD MD	630	530	730 (1)	1321	2040
Maxi	APD MD	1030	930	1030	2021	2240

(1) Largeur mini du grand vantail feu

- EPAISSEUR: Fibre brute ou prépeinte: 40 - Placage bois: 41 - Stratifié 9/10<sup>e</sup>: 42
- CADRE B.E. 45 x 33,3 - Montants embrevés
- AME PLEINE: 350 kg/m<sup>3</sup>
- FERRAGE
  - PIVOT HAUT: Partie supérieure (mâle) encastrée dans la traverse haute de l'hubriserie. Partie inférieure (femelle) encastrée dans l'angle haut du vantail avec protection thermique.
  - PIVOT BAS: Partie supérieure (femelle) encastrée dans l'angle bas du vantail avec protection thermique. Partie inférieure: Pivot (mécanisme avec partie mâle) encastré dans le sol, avec une boîte à scellement et plaque de recouvrement. Ces pivots peuvent être: DORMA: BTS 75V  
SEVAXOL: TSA  
TSA-CE : Signal électrique à ouverture et fermeture, détection en mouvement uniquement
- ETANCHEITE AU FEU: Joints thermogonflants
  - Au battement: Palusol de 30 x 4 (ou Tenmat 30 x 3) / Sur montants des vantaux, côté pivot: Palusol 30 x 3 avec joint double lèvre
  - Sur traverse haute et basse des vantaux: Palusol de 30 x 3 / Sur traverse haute et montants d'hubriserie: Palusol de 30 x 3
- AUCUN POINT DE CONDAMNATION (Voir «Variantes admises»)
- SENS DU FEU: Indifférent
- ANGLE MAXIMUM DE LA POSITION D'ATTENTE BTS 75V : 130° - TSA : 110°
- MODES DE COMMANDE: Télécommandé, par rupture ou Emission, sous 24V ou 48V / Autocommandé, par rupture, sous 24V uniquement / Télécommandé et autocommandé, par rupture, sous 24V ou 48V
- RETENUE ELECTROMAGNETIQUE DU VANTAIL: Par ventouse électromagnétique MECALECTRO 24V ou 48V rupture
- OPTIONS:
  - Contacts de position de sécurité
  - Contacts de position d'attente intégrés aux déclencheurs, Rupture uniquement, avec boîtier anti-réarmement spécial

Type de commande	Puissance consommée
24V - R	1.2 W
48V - R	1.6 W
24V - E	5.8 W
48V - E	5.8 W

## VARIANTES ADMISES:

- Adaptation sur hubriserie bois montée à sec (voir chapitre Adaptations)
- Revêtement stratifié ou placage (\*) V-5
- Fibres de parement matricées et prépeintes (largeur 930 seulement)
- Oculus PF 1/2 h (verre DRAVEL) ou CF 1/4 h - PF 1/2 h (verre PYROBELITE 11) ou CF et PF 1/2 h (verre PYROBEL 12) de forme :
  - circulaire : Ø de clair 400 maxi
  - polyforme : surface 0,12 m<sup>2</sup> maxi
  - rectangulaire : clair H 1200 x L 400 maxi
  - demi-lune : Ø de clair 800 maxi (sauf DRAVEL)
- Découpe à 150 mm mini des bords du vantail
- Installation de deux regards vitrés sous conditions :
  - Distance mini entre deux découpes : 150 mm
  - Découpe à 150 mm mini des bords du vantail et 500 mm mini du bas du vantail.
- Dispositif de verrouillage électromagnétique permettant un contrôle d'accès lorsque la fermeture est commandée volontairement (VIS 93 MD).
  - Pour TSA : largeur mini des vantaux : 730  
largeur maxi des vantaux : 1030
  - Pour BTS 75 V : largeur mini petit vantail : 630  
largeur mini grand vantail : 730  
largeur maxi des vantaux : 1030  
Passage libre mini: 1521/maxi : 2021
  - Pour TSA-CE : largeur mini petit vantail : 630  
largeur mini grand vantail : 730  
largeur maxi des vantaux : 1030  
Passage libre mini: 1421/maxi : 2021

*Nota:* Le vitrage PYROBELITE 11 possède un verre feuilleté avec film PVB. Il est classé dans la catégorie des vitrages de sécurité et conforme aux recommandations techniques du ministère de l'éducation nationale.

AR. CO 44 § 2 du règlement de sécurité contre l'incendie des E.R.P. : Les portes en va et vient doivent comporter une partie vitrée à hauteur de vue.  
(\*) Modifications admises et entérinées par le CECMI en date du 18 avril 1986.